

Un exemple économique concret

Une entreprise emploie 1 300 salariés

 Situation de départ : 3 employés sont en situation de handicap au sein de ses effectifs

- Obligation légale : 6 % de 1 300 = 78 personnes en situation de handicap
- Manque : 75 personnes

 Conséquence : contribution Agefiph

Montant forfaitaire de la contribution (2025) : environ 5 000 € par personne manquante

75 x 5 000 € = **375 000 € à verser à l'Agefiph en 2025**

Alternative : achats auprès d'une entreprise adaptée

Supposons que l'entreprise sous-traite 100 000 € de prestations (ex : logistique, nettoyage, restauration...) à une EA.

- Valorisation moyenne (après abattement forfaitaire) : environ 30 % du montant HT
- Donc : 30 000 € d'équivalent contribution

Cela permet de **réduire la contribution Agefiph de 30 000 €, soit près de 8 % d'économies.**

** Le maximum de réduction autorisé est 75 % de la contribution, donc :*

Jusqu'à 281 250 € d'économies possibles en achetant au secteur adapté pour cet exemple.